



### AVANTAGES

- ALCAPOUDRE est une poudre blanc/jaune alcaline totalement soluble dans l'eau. Ce produit se distingue des produits habituellement rencontrés sur le marché, par sa haute concentration en matières actives et sa tenue dans le temps.
- Remplace dans de nombreuses applications les décapants chlorés et contenant des CMR.
- Un bain d'ALCAPOUDRE permet au décapeur de multiplier le volume de travail traité avec un même bain.
- Il permet de formuler de nombreux litres de détergent puissant.
- ALCAPOUDRE ne contient ni phénol ni crésol, et de ce fait, les problèmes de toxicologie et de rejets sont considérablement simplifiés.

### DEFINITION

**Décapant puissant** en poudre destiné à l'élimination de la plupart des peintures.

**Détergent puissant** pour sols très encrassés, décapage des sols souillés par des graisses ou fuels.

### MODE D'EMPLOI

#### DECAPAGE

**Constitution du bain** : dissoudre sous agitation l'ALCAPOUDRE à une dose de 50 à 80 g/l d'eau.

La concentration sera déterminée en fonction des paramètres suivants :

- a. Température d'utilisation.
- b. Nature chimique de la peinture.
- c. Epaisseur du film de peinture.
- d. Nature du support à décaper.

**Conditions d'utilisation** : ALCAPOUDRE peut être utilisé à froid. Toutefois les meilleurs résultats sont obtenus à une température d'utilisation de 50 à 70°C. Il est conseillé de compenser les pertes d'eau dues à l'évaporation.

Utilisé à concentration modérée, ALCAPOUDRE noircit peu les bois rouges et le chêne.

**Rejets** : le bain avant rejet devra toujours être neutralisé à pH 7. Cette neutralisation sera effectuée avec de l'acide chlorhydrique. Les boues après séchage et égouttage devront être éliminées par des centres de traitements agréés.

#### DEGRAISSAGE

**Constitution du détergent** : dissoudre sous agitation l'ALCAPOUDRE à une dose de 5 à 30 g/l d'eau.

La concentration sera déterminée en fonction des paramètres suivants :

- A Température d'utilisation.
- B Etat des surfaces à nettoyer.

**Conditions d'utilisation** : ALCAPOUDRE peut être utilisé à froid.

Toutefois les meilleurs résultats sont obtenus à une température d'utilisation de 45°C.

Lors de la dissolution de la poudre dans l'eau, le mélange va chauffer par lui-même, il est donc inutile d'utiliser de l'eau chaude.



# 1140 ALCAPOUDRE

DECAPANT DEGRAISSANT DEGOUDRONANT  
TRES PUISSANT – FORMULE PROFESSIONNELLE  
EN POUDRE

## CARACTERISTIQUES

Aspect :	poudre
Couleur :	blanc/jaune
Solubilité dans l'eau :	totale
Point éclair :	inflammable

## DOMAINES D'APPLICATION

ALCAPOUDRE est un décapant puissant destiné à l'élimination de la plupart des peintures au trempé. Le temps d'immersion sera fonction de la nature chimique de la peinture, de son épaisseur, de la température du bain et de l'âge du revêtement. ALCAPOUDRE doit être évité avec les alliages légers.

Il est très efficace comme détergent sur les sols en béton non peint et sur les surfaces plastiques.

## EMBALLAGE

Tonnelet 25 kg    Réf. 21140 S5    x 1

FT1140 / Indice 09 – 11/07/2018

ORAPI® ne peut pas avoir connaissance de toutes les applications dans lesquelles sont utilisés ses produits et des conditions de leur emploi. ORAPI® n'assume aucune responsabilité quant à la convenance de ses produits pour une utilisation donnée ou dans un but particulier, aux méthodes d'application sur lesquelles il n'a aucun contrôle. Les informations contenues dans la présente fiche technique ne doivent en aucun cas se substituer aux essais préliminaires qu'il est indispensable d'effectuer pour vérifier l'adéquation du produit à chaque application envisagée. L'utilisateur du produit décrit dans la présente fiche technique reste seul responsable de toutes les mesures qui s'imposent pour protéger les personnes et les biens contre tous risques pouvant résulter de la mise en œuvre et/ou de l'utilisation de ce produit. En conséquence, ORAPI® dénie toutes garanties implicites ou explicites, y compris les garanties liées à l'aptitude à la vente ou d'adéquation à un besoin particulier, résultant de la vente ou de l'utilisation de ses produits. ORAPI® dénie notamment toutes poursuites pour des dommages incidents ou conséquents quels qu'ils soient, y compris les pertes financières d'exploitation.